

Exportations de poulets: l'Europe plume l'Afrique!

Campagne pour le droit à la protection
des marchés agricoles



Exportations de poulets: l'Europe plume l'Afrique!

Une campagne pour le droit à la protection
des marchés agricoles

menée conjointement :

En Belgique, par

Gresea: Groupe de Recherche pour une Stratégie économique
alternative
www.gresea.be

SOS Faim – Action pour le Développement
www.sosfaim.be

En France, par

Agir Ici
www.agirici.org

CCFD: Comité catholique contre la Faim et pour le Développement
www.ccfid.asso.fr

CFSI: Comité français pour la Solidarité internationale
www.cfsi.asso.fr

GRET: Groupe de Recherche et d'Echanges technologiques
www.gret.org

Au Luxembourg, par

SOS Faim – Action pour le Développement
www.sosfaim.org

avec le soutien:

Au niveau européen, de

APRODEV: Association of World Council of Churches related
Development Organisations in Europe
www.aprodev.org

En Suisse, de

IRED: Innovations et Réseaux pour le Développement
www.ired.org

Au Cameroun, de

ACDIC: Association citoyenne de Défense des Intérêts collectifs
www.acdic.org

SAILD: Service d'Appui aux Initiatives locales de Développement
www.saild.org

Au Bénin, de

ANAB: Association nationale de l'Aviculture béninoise

En Côte d'Ivoire, de

IPRAVI: Interprofession avicole ivoirienne

Rédaction du document: Caroline Dorémus-Mege (Agir Ici),
Catherine Gaudard (CCFD), Denis Horman (Gresea), Bénédicte Hermelin (GRET)
et Jean-Jacques Grodent (SOS Faim Belgique).

Sommaire

Le commerce du poulet, une saga du commerce international aux conséquences désastreuses	p 3
Panorama du marché mondial	p 4
Situation dans les pays africains	p 5
L'aviculture africaine	p 5
Cameroun, la pointe du combat	p 7
Sénégal: du poulet à 250 FCFA le kilo	p 8
Contexte politique des pays africains	p 10
La filière avicole en France et en Europe	p 13
Des nouveaux venus dans le commerce international	p 14
Le contexte européen: les Accords de partenariat économique	p 16
Une campagne multi-forme	p 17

> Le commerce du poulet, une saga du commerce international aux conséquences désastreuses

Depuis 1996, dans un grand nombre de pays africains, les importations de poulet congelé explosent.

Aujourd'hui, les conséquences de ce phénomène se précisent: la menace sur des milliers d'emplois, voire leur suppression, en Afrique comme en Europe, la précarisation de la sécurité alimentaire des populations africaines, la vente de poulets impropres à la consommation sur les marchés d'Afrique, la dégradation de l'environnement due aux techniques de l'aviculture intensive, la détérioration des conditions de travail dans les élevages industriels tant en Europe que dans les pays du Sud.

Par ailleurs, de nombreux groupes agroalimentaires opèrent des délocalisations de production. Forçant à la fermeture d'entreprises en Europe, elles contribuent à la montée en puissance de nouveaux pays exportateurs tels que le Brésil.

Comme dans un scénario bien construit, ces phénomènes sont articulés.

Les constats sont établis. En Afrique d'abord (Cameroun et Sénégal notamment), en Europe ensuite (France, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Allemagne), une mobilisation s'organise, analyse, dénonce, tisse des alliances et formule des objectifs.

L'Union européenne (UE) porte une triple responsabilité: elle est aujourd'hui le principal fournisseur des poulets congelés; elle joue un rôle important dans la définition des règles des échanges internationaux; elle soutient une Politique agricole commune (PAC) privilégiant l'agriculture intensive et les exportations agricoles vers des pays fragilisés.

La "saga du poulet" recouvre des dimensions agricoles, environnementales, sociales et commerciales. Elle concerne dès lors autant l'avenir des paysans du Sud que celui des agriculteurs et des travailleurs du Nord, l'environnement de la Bretagne que celui du Nordeste brésilien, la sécurité et la souveraineté alimentaires des consommateurs et des citoyens, africains comme européens!

Le poulet est-il un cas isolé, concentrant les dérives possibles de la libéralisation des échanges des produits agricoles?

Sa production et sa commercialisation sont certes emblématiques, mais celles des céréales, des tomates, des oignons ou du lait menacent tout autant les fragiles équilibres alimentaires et économiques des paysans africains.

Le présent document analyse les enjeux de cette saga du poulet. Il est le fruit de la collaboration de sept organisations européennes, appuyées par plusieurs organisations africaines, directement impliquées dans les campagnes de sensibilisation qui, aujourd'hui, mobilisent l'Afrique.

> Panorama du marché mondial

Après le porc, la viande de volaille est la plus produite et la plus consommée au monde (12 kg/hab/an en 2003)⁽¹⁾. La généralisation des modes de production en batterie ou hors sol a permis de réduire les coûts de production et, en particulier, la durée de l'élevage. Elle a également abouti à la standardisation des méthodes de production et des produits obtenus, facilitant les délocalisations.

La viande de poulet représente 85% de la viande de volaille produite dans le monde⁽²⁾.

Evolutions du marché mondial La croissance de la production mondiale de viande de poulet est spectaculaire. Elle s'explique par l'amélioration du niveau de vie dans certains pays, dont la Chine, traduite en l'augmentation des quantités de viande consommées par personne. Elle s'explique aussi par la rationalisation des modes de production.

Si la production mondiale de viande a été multipliée par 1,5 entre 1970 et 2003, la production de viande de poulet a été multipliée par près de 4 sur la même période, tandis que son exportation a été multipliée par 13 entre 1970 et 2000.

En millions de tonnes équivalent carcasse	Production toutes viandes	Progression	Production viande de poulet	Progression	Exportations viande de poulet	Progression
1970	100.606		13.132		482	
1985	154.388	153%	27.530	210%	1.451	301%
1994	200.487	130%	43.589	158%	3.785	261%
2000	235.156	117%	58.992	135%	6.889	182%
2003	253.528	126%	65.015	149%	Non disponible	

Source: Données FAO

En 2003, quatre pays assuraient les deux tiers de la production mondiale de volaille: les Etats-Unis (23%), la Chine (19%), l'UE (12%) et le Brésil (11%). Par ailleurs, quatre pays fournissent 90% des exportations mondiales de viande de volaille: les Etats-Unis (36%), le Brésil (31%), l'UE (15%) et la Thaïlande (8%).

Pour répondre à l'accroissement de la demande mondiale, les exportateurs se livrent une intense guerre commerciale sur un marché très compétitif. Le Brésil et la Thaïlande gagnent des parts de marché grâce à leurs faibles coûts de production. Les principaux pays importateurs sont la Russie (20% des importations mondiales), le Proche et Moyen-Orient (15%), l'UE (12%), le Japon (9%) et la Chine (8%). L'UE perd des parts de marché sur l'ensemble des destinations d'exportation, à l'exception notable de l'Afrique subsaharienne, qui absorbe environ 25% des exportations européennes.⁽³⁾

La position de l'Union européenne Lors de la réforme de la PAC de 1992, les prix des céréales ont baissé, et dès lors ceux de l'aliment de la volaille, premier poste du coût de la production avicole. Depuis, les exportations européennes ont crû de 150%.

A la suite de l'application de l'Accord agricole de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), les soutiens aux exportations de volaille ont diminué. Seuls 25% des volumes bénéficient aujourd'hui de subventions à l'exportation, concentrées sur les poulets congelés entiers à destination du Proche et Moyen-Orient. Mais la baisse du prix de l'aliment a permis de diminuer le coût du flux de ces marchandises vers l'Afrique de l'Ouest de 25%.⁽⁴⁾

Les exportations européennes sont de plus en plus constituées de découpes de volailles, représentant désormais 62% des volumes exportés. Le consommateur européen privilégie en effet les blancs de volaille, ainsi que les cuisses dans une moindre mesure. Les résidus de découpes (ailes, croupions, cous, carcasses) sont soit destinés à l'alimentation des animaux domestiques, soit congelés et exportés vers les marchés d'Afrique de l'Ouest.

La position de l'Afrique L'Afrique subsaharienne représente à peine 1,5% de la production mondiale de poulet (FAO, 2003). De même, elle ne pèse pratiquement rien dans les échanges mondiaux: seule l'Afrique du Sud développe l'exportation de volaille entière ou découpée, essentiellement à destination des pays voisins (la Tanzanie notamment).

En revanche, l'Afrique centrale et de l'Ouest importe de plus en plus de volaille en provenance de l'UE, essentiellement sous forme de découpes congelées.

> Situation dans les pays africains

Dans presque tous les pays en développement, l'élevage de volaille, réalisé par des familles pauvres, rurales comme urbaines, participe au renforcement d'une agriculture familiale vitale pour les emplois et la sécurité alimentaire⁽⁵⁾. Or, en Afrique, les importations de volaille augmentent depuis 1999 de près de 20% chaque année, mettant en péril les filières avicoles locales.

Ce marché africain porteur est convoité par les entreprises multinationales qui contrôlent des filières industrielles totalement intégrées (élevage-transformation-distribution). Parmi elles, des entreprises européennes intensifient leur production et délocalisent au Brésil ou en Thaïlande, afin de réduire les frais et de tirer les prix à la baisse. La logique du moindre coût domine.

Contraints d'ouvrir leurs marchés aux importations de produits agricoles, les pays d'Afrique n'ont que peu de possibilités pour protéger leurs producteurs locaux. Résultat: les importations de découpes de volaille congelées, non consommées en Europe, explosent.

Ces produits sont bradés sur les marchés africains, entraînant une baisse générale des prix. La plupart des paysans africains ne peuvent dès lors plus vendre leur production locale à un tarif rémunérateur. Ils s'appauvrissent au point de souffrir de malnutrition et de dénutrition. Beaucoup abandonnent leur activité agricole ou d'élevage pour migrer en ville, aggravant encore la misère urbaine. Par ailleurs, les conditions de commercialisation des découpes congelées ne permettent pas leur bonne conservation: rapidement, salmonelle et autres bactéries se multiplient sur les échantillons proposés à la consommation.

> L'aviculture africaine

En Afrique, comme dans de nombreux pays en développement, trois types d'aviculture se côtoient: les poulaillers traditionnels, l'aviculture populaire améliorée et l'aviculture semi-industrielle.

Ces trois modes d'élevage présentent des forces comme des faiblesses.

Le **poulailler traditionnel**, qui compte encore pour près de 70% de l'élevage avicole, est généralement géré par les femmes. Elles le développent le plus souvent en complément de l'activité agricole ou d'élevage familiale.

Les volailles sont une source protéique supplémentaire dans la composition du repas quotidien, mais

interviennent aussi dans certaines pratiques culturelles telles que la dot ou les cérémonies funèbres. Par ailleurs, le poulailler traditionnel, véritable “caisse d'épargne sur pattes” ou “carte de crédit à plumes” procure souvent un revenu d'appoint non négligeable, en cas de maladies ou pour assurer les frais de scolarité des enfants.

Son coût de production est très faible: outre un complément alimentaire ponctuel, les volailles croissent en liberté, picorant ce qu'elles trouvent.

Les races locales produites sont très appréciées du consommateur, par ailleurs très proche de l'éleveur: ce dernier suspend ses “poulets village” ou “poulets bicyclette” à son vélo pour se rendre au marché et les y vendre lui-même.

A ces atouts, s'opposent une série d'insuffisances: de gestion d'abord, les dépenses et les revenus n'étant pas maîtrisés de manière optimale; de commercialisation ensuite, avec un circuit peu développé et incapable, tel quel, de répondre à la demande urbaine croissante; de soutien public enfin, puisque ce mode d'élevage ne bénéficie pratiquement d'aucune aide de l'Etat.

L'**aviculture populaire améliorée** est principalement promue par des organisations locales et internationales de développement comme moyen de lutte contre la pauvreté. Située en zone rurale ou péri-urbaine, elle permet à des jeunes, des femmes, des petits paysans, des populations urbaines pauvres, souvent organisés en coopératives, ou encore à des retraités qui y investissent leurs économies, de se lancer dans une activité professionnelle.

Avec quelques centaines de volailles par atelier, l'aviculture améliorée nécessite des moyens financiers raisonnables. La production et les revenus qu'elle procure sont plus élevés que ceux de l'élevage traditionnel, sans conséquences dommageables sur l'environnement ni sur la qualité de la volaille (races locales améliorées, aliments et conditions sanitaires maîtrisés).

Bien que l'aviculture améliorée puisse satisfaire en grande partie la demande urbaine, une série de freins la confinent dans la marginalité. D'une part, dans le domaine financier, elle n'est pratiquement pas soutenue par l'Etat et les crédits bancaires sont difficiles à obtenir. D'autre part, les infrastructures de transformation et de commercialisation sont insuffisantes, en particulier en milieu rural.

L'**aviculture “semi-industrielle”** est surtout développée en Afrique du Sud, en Egypte et, dans une moindre mesure, au Maroc ou en Algérie. Elle est apparue plus récemment dans certains pays d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Cameroun, Sénégal), à proximité des centres urbains, pour répondre à la demande des villes. Elle produit bien entendu des quantités plus importantes que les deux premiers modes d'élevage (au Sénégal, elle assure 40% de la production domestique). Son développement engendre de nombreux emplois, directs et indirects: élevages de reproducteurs, couvoirs industriels, usines de fabrication d'aliments, fermes de production, abattoirs, etc. Cependant, sa dépendance vis-à-vis d'entreprises étrangères, notamment pour l'importation de races améliorées, d'aliments et de produits vétérinaires aux coûts élevés, constitue l'une de ses faiblesses. Par ailleurs, l'aviculture semi-industrielle requiert des capitaux importants, à la seule portée d'hommes d'affaires, de gros commerçants, de fonctionnaires, parfois d'entrepreneurs plus modestes ayant bénéficié d'une aide de l'Etat.

Le manque de qualification professionnelle y est manifeste, qui empêche la gestion d'élevages intensifs dans de bonnes conditions. Les problèmes d'approvisionnement en énergie sont fréquents et le circuit commercial encore souvent défaillant. Enfin, le risque est grand de voir s'y développer les problèmes environnementaux et de qualité des volailles bas de gamme dont l'Europe est familière.

En Afrique de l'Ouest et centrale, aucun pays ne produit assez de volailles pour atteindre l'autosuffisance. Le développement de cette filière représente dès lors un enjeu important. Cependant, jusque là et malgré les difficultés, l'activité était rentable, quel que soit le type d'aviculture pratiqué.

Depuis le milieu des années 90, l'explosion des importations de poulets congelés représente une véritable catastrophe pour les paysans, les groupements féminins et les investisseurs engagés dans cette filière. L'aviculture industrielle, touchée de plein fouet, a réduit sa production, tandis que les productions traditionnelles et améliorées sont compromises, non seulement dans leur développement mais aussi leur survie.

Gros, moyens et petits aviculteurs se sentent liés par la même cause. Côte à côte, ils se mobilisent pour la défense et la sauvegarde de leurs filières nationales, ainsi que pour la souveraineté alimentaire et le développement de leurs pays.

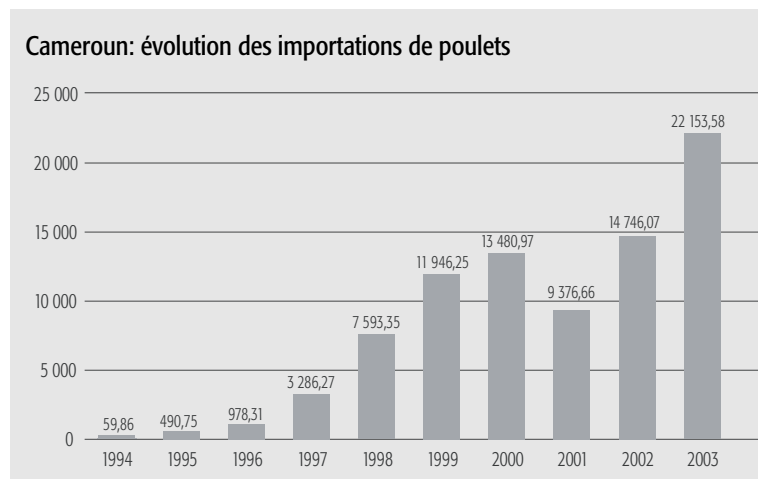
> Cameroun, la pointe du combat!

«J'ai commencé l'élevage en 1993, après avoir constaté que la viande de poulet était incontournable dans les cérémonies et que la demande de poulets sur le marché était grande. Les clients venaient les chercher sur place et j'écoulais les restes sans peine au marché. C'est début 1999 que j'ai constaté qu'à l'approche des grandes cérémonies, les organisateurs ne nous sollicitaient plus trop pour les ravitailler en poulets... Pourtant, ils servaient des poulets aux gens. C'est là que j'ai vraiment connu les poulets importés. En peu de temps, j'ai eu à vivre moi-même l'invasion des congelés au village.» M. Jean Wakap, paysan camerounais, témoignage recueilli par le Saïld.

L'ampleur de l'importation massive de poulets congelés au Cameroun, où plus de deux tiers de la population active vit de l'élevage ou de l'agriculture, a été analysée de façon approfondie par deux associations locales travaillant de concert: le Service d'Appui aux Initiatives de Développement (SAILD) et l'Association citoyenne pour la Défense des Intérêts collectifs (ACDIC)⁽⁶⁾. Les données reprises ci-dessous sont tirées de leur étude.⁽⁷⁾

Un démarage en force dès 1997 Si les importations de volaille débutent en 1995, ce n'est qu'en 1997 qu'elles progressent de manière exponentielle. En 1996, le Cameroun importait 978 tonnes de poulet congelé; en 2003, 22.154 tonnes, soit un taux d'accroissement annuel moyen d'environ 300%.

Les importations de poulets au Cameroun sont théoriquement soumises à autorisation pour une quantité déterminée (un quota). On constate cependant un dépassement systématique et important des importations réelles par rapport aux quotas autorisés par l'administration. Selon l'étude du SAILD/ACDIC, pour 100 tonnes autorisées, 300 sont effectivement importées.



Source:
Données des services
de la mécanographie et de la
direction des douanes
du port de Douala
(Etude ACDIC - SAILD).

Ces importations ont un impact direct sur la production locale. Entre 1997 et 2000, alors que les quantités de poulet congelé importé passaient de 3.300 tonnes à 13.500 tonnes, la production avicole nationale diminuait, passant de 26.500 tonnes à 19.500 tonnes, soit une réduction de 26%. En 2003, elle a encore chuté de 46% pour ne plus atteindre que 10.500 tonnes environ.

Véritable catastrophe financière pour les producteurs camerounais, ce phénomène est également synonyme de problème sanitaire pour les populations. Les résultats de l'enquête menée par l'Institut Pasteur de Yaoundé en sont la preuve. Deux cent échantillons de découpes de volaille congelée importée ont été prélevés par huissier dans 28 marchés de 6 villes du Cameroun: 83,5% d'entre eux ne sont pas conformes aux critères d'hygiène; 15% sont porteurs de salmonelle, cause de gastro-entérites et d'intoxications alimentaires; et 20% contiennent le *Campylobacter*, qui peut entraîner l'apparition d'entérites infectieuses.

Déjà des résultats Après avoir mené ces analyses, le SAILD et l'ACDIC se sont lancés dans une vaste campagne de sensibilisation et de mobilisation de la population camerounaise: conférences de presse internationales, réalisation d'un reportage audiovisuel, rencontres dans les régions, séminaires, diffusion de l'information à l'étranger, etc. Une série de moyens ont été utilisés pour informer, tenter de changer le cours des choses au Cameroun et permettre au secteur avicole local de relancer sa production.

Une première mesure de suspension temporaire des importations a été prise au 3^e trimestre de l'année 2004. Elle pourrait se prolonger plusieurs mois. La production de poussins de 1 jour s'est accrue de 25% et les poulets congelés désertent les étals des marchés.

Une veille citoyenne camerounaise est désormais sur pied: les poulets congelés pourraient bien être le premier dossier d'une série qui concernera l'avenir du développement du pays.

> Sénégal: du poulet à 250 FCFA le kilo

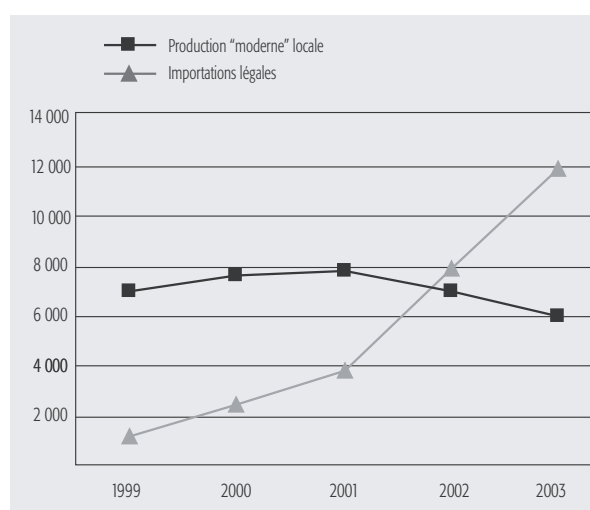
Au Sénégal, la pauvreté s'accroît: elle touche actuellement 44% des 10 millions d'habitants, dont les trois quarts vivent en zone rurale, où la faim sévit régulièrement. Si l'agriculture emploie 70% de la population active, le quotidien est de plus en plus précaire pour la grande majorité des paysans. Les crises de l'arachide et du coton, principales cultures d'exportation, ainsi que le désengagement de l'Etat de ce secteur d'activité, ont réduit les populations rurales à la misère. Le pays est de plus en plus dépendant des importations alimentaires: elles ont triplé en valeur entre 1992 et 1999, passant de 88 milliards de FCFA à 250 milliards de FCFA⁽⁸⁾, alors que les devises du pays s'épuisent.

Le développement d'une production alimentaire nationale est un enjeu important, dont l'élevage de volaille constitue un axe stratégique majeur.

Une demande croissante pour la volaille La croissance urbaine et la faiblesse du pouvoir d'achat ont favorisé la consommation de volaille, moins chère que les autres viandes: de 1990 à 1997, elle est passée d'une moyenne de 1,5 kg par personne et par an à 2,5 kg. Développer la production domestique permettrait au Sénégal de créer des emplois et de réduire sa dépendance alimentaire.

La production traditionnelle familiale, faute de soutiens et d'infrastructures suffisantes, ne parvenait pas à répondre à la demande urbaine croissante. Une production semi-industrielle s'est alors développée autour des grandes villes (Dakar, Ziguinchor, Saint-Louis, Kaolack, Touba et Thiès), grâce à des investissements privés estimés à 30 milliards de FCFA (46 millions €) au cours de la dernière décennie. En 2000, cette filière "moderne" a atteint une production de 8.000 tonnes de volaille, complétant la production traditionnelle, estimée à environ 16.000 tonnes. Elle représentait 10.000

Source:
Direction de la prévision
et de la statistique et Direction
de l'élevage – Sénégal



emplois directs et indirects (couvoirs, fabrication d'aliments pour volailles, abattoirs, etc.) et un débouché important pour le développement de la production céréalière locale, la filière consommant 50% des besoins en maïs du pays (57.000 tonnes de maïs en 2002). Cependant, ces fermes modernes soulèvent des problèmes de qualité, d'environnement et de conditions de travail.

Malgré ce potentiel, les importations à bas prix se sont littéralement envolées! Elles ont été multipliées par 10 en 5 ans, atteignant 11.950 tonnes en 2003.

La comparaison des prix est éloquent:

- Le "poulet du pays" (poulaillers familiaux) coûte entre 1.500 et 2.000 FCFA/kg (2,30 à 3 €/kg).
- Le poulet commercial local est acheté 1.250 FCFA/kg au producteur (1,9 €) et est vendu 1.486 FCFA/kg (2,30 €) en moyenne sur le marché.
- Le poulet importé arrive au port à 250 FCFA/kg (0,38 €). Après prélèvement des taxes et marges des importateurs, il est vendu moins de 1.000 FCFA/kg (1,50 €) sur le marché.

La filière commerciale locale, plus vulnérable, est la première touchée par les faillites. Les organisations de producteurs évaluent à 70% le nombre de fermes commerciales ayant disparu⁽⁹⁾, et avec elles, 1.500 à 2.000 emplois. L'aviculture traditionnelle est également touchée, mais de manière moins visible: les statistiques officielles qui la concernent sont rares et les volailles invendues reviennent à la maison, privant les familles d'un revenu pourtant indispensable.

La situation sénégalaise n'est certes pas isolée en Afrique de l'Ouest. Au Togo, de 1992 à 2003, les importations ont enregistré une progression de 410% alors que rien qu'entre 2000 et 2002 la production locale a reculé de 25%.⁽¹⁰⁾ En Côte d'Ivoire, de 2152 tonnes en 2001, la quantité des viandes et abats de volaille congelés est passée à 5 676 tonnes en 2002 avant d'atteindre 15 400 tonnes en 2003, détruisant plus de 15.000 emplois dans la filière.⁽¹¹⁾

Les difficultés à protéger la filière Les tarifs douaniers sur les importations de découpes de poulet sont progressivement passés de 55% en 1998 à 20% en 2002. Le Sénégal a cependant gardé le droit, dans le cadre de l'OMC, d'appliquer une protection douanière de 150%. Cependant, il ne le fait pas, en raison de son engagement dans le marché commun de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et des contraintes posées par les plans d'ajustement structurel du Fonds monétaire international (FMI).

Des intérêts contradictoires s'affrontent sur ce sujet. D'un côté, les importateurs, peu nombreux, réalisent des bénéfices confortables par la vente des produits congelés, et s'opposent bien évidemment à toute réduction des flux de produits. De l'autre, les associations de femmes avicultrices, les petits agriculteurs et les industriels, réunis au sein de la Fédération nationale des Producteurs avicoles (FAFA), réclament une protection douanière plus forte, associée à un soutien au développement de la filière (crédits, investissements, etc.).

> Contexte politique des pays africains

Si l'UE a développé son agriculture en se protégeant, 40 années durant, des importations en provenance de pays plus "compétitifs", les pays africains sont dans l'impossibilité de faire de même, pour plusieurs raisons.

Les plans d'ajustement structurels Dès les années 80, les marges de manœuvre en terme de politique agricole et commerciale ont été fortement réduites. En effet, la chute des cours internationaux des matières premières, associée à de mauvaises politiques macro-économiques et à un laxisme budgétaire, ont provoqué la dégradation de la situation économique des pays d'Afrique de l'Ouest. Leur dette extérieure a fortement augmenté. Le FMI et la Banque mondiale (BM) ont imposé, comme condition à l'octroi de prêts à taux préférentiels et aux mesures d'allègement de dette, la mise en œuvre de plans d'ajustement structurel. La recette est identique partout: "l'adaptation des pays aux conditions de l'économie de marché", autrement dit la libéralisation, censée rétablir les équilibres économiques et financiers, ainsi que la croissance.

Concrètement, les pays africains ont été contraints de réduire leurs barrières commerciales, de diminuer leurs soutiens à l'agriculture, de supprimer le contrôle des prix ou encore de promouvoir l'exportation d'un ou de plusieurs produits disposant d'un "avantage comparatif".

Fortement critiqués au regard des conséquences sociales et politiques désastreuses de ces plans, le FMI et la BM prétendent dorénavant que la lutte contre la pauvreté est au cœur de leur mission et que les politiques doivent être adaptées à des contextes spécifiques. Chaque pays doit désormais élaborer une stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

L'intention est certes louable, mais ces stratégies "nationales", soumises à l'influence déterminante de ces institutions, ne font guère que poursuivre les plans d'ajustement structurel. En tous cas, l'augmentation des protections aux frontières n'est pas à l'ordre du jour.

L'intégration régionale: l'exemple de l'UEMOA A l'instar de l'UE, plusieurs pays limitrophes ont instauré des politiques de coopération, notamment commerciales, pour profiter de complémentarités, bénéficier d'économies d'échelle et créer des marchés plus larges, donc plus attractifs. En Afrique de l'Ouest et centrale, la démarche de coopération régionale a été favorisée par une monnaie commune, le Franc CFA, issu de la période coloniale.⁽¹²⁾

En 1994, la création de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) a assuré la convergence des politiques économiques, par le biais de la création d'un marché commun fondé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. L'UEMOA entend renforcer la compétitivité des activités économiques et financières.

Elle fait suite aux efforts de promotion de l'intégration économique, entrepris depuis plusieurs années par les pays d'Afrique de l'Ouest, comme d'Afrique centrale par ailleurs.

Dès 1975, la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) regroupe, outre les 8 pays de l'actuelle UEMOA, le Cap Vert, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Liberia, le Nigeria et la Sierra Leone. L'intégration économique dans tous les domaines d'activité (y compris l'agriculture) n'a pas réellement abouti et est même moins avancée que celle aujourd'hui promue dans le cadre de l'UEMOA. Toutefois, elle connaît une accélération avec la négociation d'un Accord de partenariat économique avec l'UE.

Les droits de douane de l'UEMOA L'une des réalisations importantes de l'UEMOA est la création d'une Union douanière par l'application, depuis le 1er janvier 2000, d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) qui comprend quatre taux de droits de douane:

- > 0% pour les biens sociaux essentiels
- > 5% pour les biens de première nécessité, les matières premières, biens d'équipement et intrants
- > 10% pour les produits semi-finis
- > 20% pour les biens de consommation finale, ce dernier taux s'appliquant aux découpes de volailles.

Le taux s'élève en fonction du niveau de transformation du produit, dans une logique de protection de l'industrie de transformation nationale. Cependant, les critères de classification d'un produit dans l'une de ces catégories ne sont pas toujours très clairs, en particulier pour les produits agricoles. Ainsi, la poudre de lait relève de la première catégorie, permettant l'importation de produits concurrents aux nationaux.

Le taux de 20%, appliqué aux découpes congelées (ailerons, croupions, cuisses) en provenance de l'UE, s'avère insuffisant, permettant leur vente sur les marchés à un tiers du prix de vente du poulet local.

Et l'OMC? L'Accord agricole de l'OMC est entré en vigueur le 1er juillet 1995. Son application s'est échelonnée sur 6 ans pour les pays développés, et 10 ans pour les pays en développement. Sa renégociation a commencé le 1er janvier 2000. Il entend instaurer une certaine discipline dans les échanges internationaux agricoles, en limitant le recours à des outils de politique agricole ayant des effets négatifs ou distorsifs sur le marché mondial. Il couvre trois secteurs: accès aux marchés (importation), mesures de soutiens internes à l'agriculture et concurrence à l'exportation (les subventions à l'export).

L'accès au marché recouvre les facilités d'entrée de produits agricoles dans un pays tiers. Les mesures de protection aux frontières⁽¹³⁾ sont remplacées par des droits de douane fixes, qui sont ensuite soumis à réduction. Les pays développés ont réduit leurs droits de douane de 36%; les pays en développement de 24%; les Pays les moins avancés (PMA)⁽¹⁴⁾ sont exemptés de réduction. D'autre part, est imposée une ouverture minimale du marché intérieur, d'un niveau équivalent à 5% de la consommation par produit. En cas de forte baisse du prix des produits importés, et donc d'augmentation rapide des importations menaçant la production intérieure, un Etat peut recourir à une clause de sauvegarde spéciale, qui lui permet de protéger son marché de façon temporaire grâce à un droit de douane additionnel de 30%.

Cependant, les pays en développement peuvent librement déterminer la hauteur de leurs droits de douane (on parle alors de taux plafonds). La plupart d'entre eux ont privilégié cette option et ne peuvent pas utiliser la clause de sauvegarde spéciale: il a en effet été estimé qu'ils fixaient des droits suffisants pour se protéger efficacement.

Voici quelques-uns des taux plafonds définis en Afrique:

- Bénin: 79%
- Burkina Faso: 150%
- Cameroun: 230%
- Côte d'Ivoire: 200%
- Nigeria: 150%
- Sénégal: 150%
- Togo: 80%

Ces taux plafonds ne sont pas appliqués, puisque les plans d'ajustement structurel impliquent la diminution des barrières commerciales.

Outre ces barrières douanières, certains pays adoptent des mesures pour contrer une importation massive sur leurs marchés nationaux: les mesures anti-dumping en sont un exemple. Le Cameroun, par exemple, considère qu'il y a dumping lorsque le prix de vente du produit importé est inférieur à celui normalement pratiqué dans le pays d'origine (loi 98/012). Toutefois, l'Etat doit en faire la preuve et le notifier préalablement auprès de l'OMC s'il souhaite recourir à la loi antidumping, dont le taux ne pourra de toute façon excéder la différence de prix observée.

Des mesures de sauvegarde peuvent être envisagées si un produit est importé en quantité telle qu'il cause ou menace de causer un dommage important à la production nationale de ce même produit. Dans ce cas, le Cameroun prévoit un relèvement des droits de douane pour une durée maximale de 200 jours (loi 98/012). De la même manière, cette loi doit être notifiée auprès de l'OMC.

Dans le cas de la volaille, le recours à des mesures anti-dumping est limité. Ces viandes ne sont en effet pas subventionnées en Europe. Il n'y a donc pas à proprement parler de concurrence déloyale. Il s'agit plutôt d'un marché de dégagement pour l'UE. Ainsi, seules des mesures très temporaires sont envisageables.

Des pays choisissent de se protéger Certains pays ont tout de même opté pour la protection de leur filière locale, en relevant significativement leurs droits de douane, voire même en interdisant l'importation de volaille. En 2004, le Nigeria et le Mali ont purement et simplement prohibé l'entrée sur leur territoire de poulet congelé européen; le Burkina Faso avait fait de même en 2002. Ces trois pays ont clairement choisi de s'affranchir des règles de l'OMC. Théoriquement, l'UE pourrait entamer une procédure devant l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC, mais il est peu probable qu'elle opte pour cette voie, pour plusieurs raisons:

- Si l'ORD lui donnait raison, l'UE pourrait appliquer des mesures de rétorsion commerciale, par exemple en augmentant les droits de douane sur les importations en provenance du Mali, Burkina Faso ou du Nigeria. Les flux d'exportation de ces pays vers l'UE sont trop faibles pour ce faire.
- Les frais inhérents à cette procédure sont importants, par rapport à la modestie du gain et à la faiblesse du préjudice subi. Si les exportations de découpes de volaille perturbent énormément les filières locales, elles ne représentent qu'une goutte d'eau dans l'ensemble de l'économie européenne.
- L'UE aurait du mal à justifier politiquement une telle procédure contre des pays parmi les plus pauvres au monde.

Le point de vue des autres acteurs africains: les consommateurs et les importateurs

Le prix est le facteur principal du succès de la viande de volaille congelée auprès des consommateurs. La crise économique, la dévaluation du FCFA et les privatisations ont érodé le pouvoir d'achat des familles.

Une viande importée moins savoureuse mais que la ménagère peut acheter au poids en fonction de ses moyens est une opportunité. La volaille locale, qu'elle soit traditionnelle ou de race améliorée, est vendue vivante et est loin d'être à la portée de toutes les bourses, sauf pour les occasions exceptionnelles. Elle doit en outre encore être tuée et plumée. La facilité de préparation constitue bien un atout supplémentaire, tandis que le snobisme de certains acheteurs les pousse à privilégier le poulet venu d'Europe. Cependant, la qualité de cette viande, circulant localement sans toujours respecter la chaîne du froid, leur pose un sérieux problème...

Les importateurs africains de viande congelée jugent que sa compétitivité en est l'attrait principal. Ils ne vivent pas bien l'augmentation des droits de douane et font pression pour leur abaissement, se démarquant de la volonté de protection pour un développement des filières locales.

> La filière avicole en France et en Europe

L'aviculture européenne: exporter à tout prix! Dans le chef de l'industrie européenne de volaille (poulet et dinde essentiellement), l'option exportatrice s'est affirmée à partir des années 70, avec une croissance exponentielle de la production et des exportations.

La France est alors devenue le premier producteur européen, passant de 238.000 tonnes en 1980 à plus de 2 millions de tonnes en 2001. Elle assure près du quart de la production européenne. Elle est également le premier exportateur vers les pays tiers (hors UE) et le second, après les Pays-Bas, vers les Etats membres.

Avec 9 millions de tonnes produites aujourd'hui, l'UE tente de conserver une position clé dans les échanges internationaux, multipliant par deux les exportations de volaille entre 1990 et 2001, d'environ 400.000 tonnes à plus de 1 million de tonnes. Les exportations de découpes congelées de poulet et dinde se sont développées et représentent aujourd'hui plus des deux tiers du volume total.

La tendance est cependant au déclin de la production et des exportations européennes. La France est particulièrement touchée par les conséquences de cette baisse.

L'intensification de l'industrie avicole en France et en Europe Au monde, la production et la consommation de volaille atteint près de 25 millions de tonnes, source d'une importante concurrence entre l'Europe, les Etats-Unis, le Brésil et la Thaïlande.

Cette logique de concurrence à tout prix a poussé l'industrie avicole française et européenne à toujours plus intensifier. Concentrée pour près de deux tiers dans les régions de Bretagne (Morbihan, Côtes-d'Armor, Finistère, Ille et Vilaine) et du Pays de Loire, la production a d'importantes conséquences sur l'environnement (pollution par les nitrates) et sur l'économie de ces régions (forte dépendance à l'égard des aléas du marché). De plus, la concentration des élevages dans une zone géographique limitée accentue les risques de propagation de maladies telles que la peste aviaire.

Dans le Morbihan, premier département avicole français (187.000 tonnes de poulet, 156.000 tonnes de dinde et 12.540 tonnes de canard), le nombre d'aviculteurs est passé de 1.724 en 1988 à 1.550 en 1997, tandis que la surface moyenne des élevages a considérablement augmenté (de 1.689 m² en 1988-89 à 2.030 m² en 1999-2000), permettant une croissance importante de la production (poulet: 126.000 tonnes en 1985, 187.000 tonnes en 1995).

En Belgique, le taux d'approvisionnement en poulet de chair standard (la production et les importations, moins les exportations) est élevé. Il se situe autour de 170%, faisant de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL), toutes proportions gardées, une des principales exportatrices de l'UE. La Belgique exporte plus ou moins 50% de sa production de poulet de chair standard: les deux tiers de ces exportations sont intra-communautaires (Pays-Bas pour près de 50%; France pour près de 25%; mais aussi Allemagne et Royaume uni). La plupart des exportations belges se font au départ d'exploitations situées dans le Nord du pays.

Quant aux importations de l'UEBL, elles proviennent sensiblement des mêmes pays (France et Pays-Bas). On constate toutefois, ces dernières années, de fortes augmentations du volume de volaille importée en provenance de pays tiers (Brésil et Thaïlande principalement), imputables à des produits taxés plus faiblement à l'entrée (produits saumurés et préparations non cuites), et dont les coûts de production sont sensiblement plus bas. A titre d'exemple, l'UEBL a augmenté de 30% ses importations des pays tiers en 2001 par rapport à 2000. L'ouverture vers les pays de l'Est n'est pas non plus sans poser de questions, notamment en raison des délocalisations auxquelles on peut s'attendre.

Les conséquences de cette course effrénée... L'aviculture européenne est considérablement intégrée au sein d'entreprises agroalimentaires de plus en plus concentrées. Malgré l'intensification (25 volailles au m² en moyenne) et les gains de productivité, leurs marges brutes annuelles diminuent constamment (-31,8% par m² entre 1981 et 2000).

Dans le secteur de la transformation assuré par l'agro-industrie (les abattoirs, par exemple), les conditions de travail sont difficiles, les emplois mal payés et précaires. La conjoncture pousse à la fermeture de nombreux sites, tandis que les entreprises se délocalisent au Brésil, en Thaïlande ou en Chine, pays plus porteurs sur le marché mondial puisqu'ils offrent des coûts de production inférieurs. Les plus grosses entreprises réalisent jusqu'à 60% de leur chiffre d'affaires dans ces pays. Parallèlement, les importations européennes de volaille progressent très rapidement: 330.000 tonnes en 1999, plus de 700.000 tonnes en 2001. En 2003, les importations extra-communautaires de viande de volaille ont représenté 10% de la consommation européenne. Deux pays totalisaient à eux seuls 88% de ces importations: le Brésil (55%) et la Thaïlande (33%).

Agrobusiness et délocalisations Les importations à bas prix, provenant de la délocalisation des productions, accentuent la crise de la filière avicole française. Soulignant la compétitivité de leurs filiales étrangères, certains groupes agroalimentaires imposent aux éleveurs intégrés une révision à la baisse des contrats annuels qui fixent la marge de leur rémunération, alors même que ces derniers sont soumis à des investissements de plus en plus coûteux et à la diminution des prix de vente.

Par ailleurs, les multinationales profitent parfois de restitutions (subventions) européennes lorsque leurs exportations sont destinées à des pays hors UE, notamment au Moyen Orient.

> Des nouveaux venus dans le commerce international

Abordant le commerce international, et en particulier le commerce agricole, le regroupement des pays en développement dans un même ensemble est tentant. Cependant, d'importants éléments les distinguent, qui transparaissent également dans le secteur de la volaille.

Les pays les plus pauvres, en particulier en Afrique, ont une production encore très traditionnelle et souffrent de la concurrence des produits importés. Ce n'est pas le cas des pays dits "émergents", dont la structure de production est radicalement différente.

Au Brésil, en Chine ou en Thaïlande, on assiste à un développement de l'agriculture similaire à celui de l'Europe dans les années 60. La croissance de la production de volaille y est très importante et s'explique par plusieurs facteurs.

Une demande urbaine en progression Le développement des secteurs industriel et de services a entraîné une croissance urbaine et la naissance d'une classe moyenne salariée. L'amélioration du niveau de vie modifie les habitudes alimentaires, augmentant la part de la viande dans l'alimentation. La volaille est la viande la moins chère (croissance rapide des animaux, rendement de transformation de l'aliment plus important que pour les autres viandes) et c'est vers elle que se tournent d'abord les consommateurs. Considérée comme une viande moins grasse, elle bénéficie en outre d'une meilleure image diététique. La demande urbaine stimule la production et favorise aussi l'exportation dans le cas du Brésil ou de la Thaïlande.

L'utilisation des techniques agricoles modernes Dans les pays émergents, coexistent une production de volaille très traditionnelle, ou paysanne, et des productions très intensives, de type hors-sol, sur le modèle européen ou américain. Ces élevages sont pratiquement importés clé en main et intégrés, comme dans les pays développés. C'est le cas en particulier de la Chine et du Brésil. Les conséquences négatives de la production intensive ont maintes fois été mises en exergue: outre les problèmes environnementaux liés aux grandes quantités de fientes des volailles, la concentration d'animaux à croissance rapide favorise l'apparition et la propagation de maladies contagieuses. En Thaïlande, où le produit de l'aviculture est exporté pour 90% et où une grande partie de la production est concentrée au sein de grands groupes agroalimentaires, l'épidémie de grippe aviaire a porté un coup rude à l'économie du pays. Pour éviter la propagation de l'épizootie, les autorités ont en effet imposé la construction de poulaillers fermés. Un investissement impossible pour des milliers de petits aviculteurs familiaux, travaillant à côté des grands groupes et dont de nombreux ont été contraints à la cessation d'activité.⁽¹⁵⁾

Des coûts de production plus compétitifs En 1999 déjà, une étude menée par l'Institut technique français de l'Aviculture (ITAVI) démontrait que le coût de production du poulet brésilien (sortie élevage) était inférieur de 45% à celui du poulet français. Ces écarts, qui se sont entre-temps consolidés, sont révélateurs des avantages de la filière avicole brésilienne: l'approvisionnement bon marché en maïs et en soja; le faible coût de la main d'œuvre; des réglementations environnementales moins strictes; et la compétitivité dopée par le recul du Real, la monnaie brésilienne qui a perdu 38% de sa valeur sur les 9 premiers mois de 2002.

Aujourd'hui, le coût de production d'un kilo de poulet standard en France est 70% supérieur à celui du Brésil (1,25 €/kg en France contre 0,74 €/kg au Brésil).⁽¹⁶⁾

Des pays aux positions très libérales Le Brésil et la Thaïlande sont de plus en plus présents sur les marchés agricoles mondiaux, surtout avec la viande de poulet. Lors des négociations commerciales agricoles dans le cadre de l'OMC, ils défendent ensemble, au sein du G20, des positions très libérales, réclamant l'accélération de l'ouverture des marchés et la diminution du soutien à la production agricole dans les pays développés. Ces positions sont différentes de celles adoptées par les pays africains, plus défensifs, qui souhaitent protéger leur agriculture des produits importés à bas prix.

Le Brésil et la Thaïlande vendent d'ailleurs ce type de produits sur les marchés africains: découpes de poulet congelé pour le Brésil, brisures de riz pour la Thaïlande.

Le développement de la production de viande de volaille au Brésil a été spectaculaire, passant de 200.000 tonnes au début des années 70 à 1,2 millions de tonnes dans les années 80 et à plus de 4 millions de tonnes aujourd'hui. Quatorze pour cent de cette production sont exportés.

Elle s'est essentiellement développée au sud du pays, dans une région de petites exploitations familiales où l'élevage hors-sol permet d'accroître le revenu sans augmenter la surface. Les poulets sont nourris au maïs et au soja produits localement (30% du maïs brésilien sert à l'alimentation des poulets). La filière est principalement intégrée, cinq entreprises se partageant le marché.⁽¹⁷⁾

En 1999, l'entreprise française Doux, premier volailler européen et 3e mondial, s'est implantée au Brésil en rachetant la firme FrangoSul. En 2002, la production brésilienne représentait près de la moitié du chiffre d'affaires du groupe Doux. Sur les 15.000 salariés du groupe, 7.000 travaillent au Brésil et 8.000 en Europe.

> Le contexte européen: les Accords de partenariat économique

Les relations commerciales UE-ACP En 1975, la Convention de Lomé a établi un cadre de coopération entre l'UE et des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), accordant à ces derniers des relations commerciales privilégiées: les produits en provenance des ACP peuvent rentrer sans limite et sans droits de douane sur le territoire européen, à l'exception des produits agricoles "sensibles" (productions européennes et couvertes par la PAC, telles que certains fruits et légumes, le sucre, la banane et la viande bovine). Ces préférences commerciales ont été confirmées lors des renouvellements successifs de la Convention de Lomé.

L'Accord de Cotonou, signé en juin 2000 après 18 mois de négociations, modifie radicalement les relations commerciales UE-ACP. La Convention de Lomé dérogeait en effet à deux principes fondamentaux de l'OMC:

- Le principe de réciprocité: l'UE ne peut normalement accorder de préférence commerciale;
- Le principe de la nation la plus favorisée: l'UE ne peut normalement accorder de préférences commerciales aux seuls ACP parmi les pays en développement.

Afin d'assurer la compatibilité entre les relations UE-ACP et les règles de l'OMC, des Accords de partenariat économique (APE) sont prévus à l'horizon 2008.

Les Accords de partenariat économique Ces accords stipulent la création de zones de libre-échange (couvrant une grande partie des flux commerciaux¹⁸) entre l'UE et de véritables marchés communs régionaux de regroupements de pays ACP. Les APE seront organisés le 1^{er} janvier 2008 au plus tard. Les pays ACP ne sont pas forcés d'y souscrire, mais ils seraient alors soumis au régime général accordé par l'UE aux pays en développement, et perdraient certains avantages commerciaux.

Quelles sont les conséquences pour les pays ACP?

Les APE sont la voie royale d'une réciprocité ACP-UE.

Pour les pays ACP, qui disposent d'un accès déjà très large au marché européen, le bénéfice est minime. Ils seront en revanche soumis à l'obligation d'ouvrir largement leurs frontières aux produits européens. Dans un secteur agricole déjà affecté par la concurrence avec des produits européens plus compétitifs (issus d'une agriculture plus productive et soutenus par la PAC), les conséquences s'annoncent dramatiques si des mesures de protection ne sont pas prises.

Par ailleurs, l'accès au marché européen exige le respect de plus en plus de règles sanitaires, que les pays ACP ont des difficultés à suivre.

Enfin, les pays ACP sont confrontés à une double négociation: celle de la création d'un marché commun régional d'abord et celle du lancement de la zone de libre-échange avec l'UE ensuite. Il s'agira dans ce cas en partie de négocier les exceptions au libre commerce.

Le calendrier

La première année de ces négociations, lancées en septembre 2002, a été consacrée à des discussions entre l'UE et tous les pays ACP. L'UE y a plaidé pour une compatibilité la plus étroite possible entre

les APE et les règles de l'OMC. De leur côté, les ACP ont souligné la nécessité de prendre en compte les coûts d'ajustement pour leurs économies.

En septembre 2003, les négociations UE-Régions ACP ont été lancées. Les feuilles de route des négociations sont déjà établies pour plusieurs régions, notamment l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Elles fixent un calendrier précis des négociations, qui devront aboutir en 2007 et entrer en application le 1er janvier 2008. La période d'application transitoire des APE, qui correspond à une libéralisation progressive, pourra se poursuivre jusqu'en 2020.

> Une campagne multi-forme

Le débat relatif aux importations massives de poulet européen en Afrique implique de multiples éléments. Il convient également de s'interroger sur les questions éthiques, au sujet des axes d'un développement économique pour les régions africaines et à propos des relations entre ONG du Nord et du Sud.

Un problème éthique? L'exportation de produits congelés vers des pays dont on sait qu'ils ne disposent pas de l'infrastructure nécessaire à une production locale concurrentielle interpelle. L'envoi de rebuts non consommés en Europe vers des pays tiers suscite des interrogations éthiques plus aiguës: les entreprises ont à répondre de leurs pratiques et de leur déontologie. Si elles ne le font pas, les consommateurs-citoyens pourront sans doute, par le biais de campagnes et d'interpellation, les pousser à s'attaquer à ce problème.

Protectionnistes? Bien éloignée de toute velléité protectionniste, la protection de frontières nationales afin de poser les bases d'un développement est un droit et constitue une politique opportune. L'UE n'a-t-elle pas, depuis quarante ans, protégé son agriculture des importations en provenance de pays plus compétitifs? C'est par ce biais que les échanges intra-européens et l'agriculture européenne se sont développés.

L'Afrique doit pouvoir s'engager sur cette même voie, à son rythme et selon ses priorités. En ce sens, l'intégration régionale africaine doit être soutenue. Elle aboutira à des accords régionaux qui privilégient les échanges commerciaux au sein d'une même région.

Nord et Sud? La présente campagne est née de l'interpellation d'organisations de la société civile africaine. Elle constitue un exemple concret de dialogue, d'échanges et de rencontres entre le Nord et le Sud. Les opinions et analyses que ce document reflète ne correspondent pas forcément aux priorités définies par les organisations africaines et certains angles d'attaque sont différents. C'est là que réside la richesse de l'échange et de la mobilisation commune.

Il s'agit cependant également d'insister sur la globalité de la question: l'évolution de la PAC en Europe a des impacts sur les pays du Sud; le cadre de négociation multilatéral reste le seul valable pour avancer ensemble vers une régulation du commerce international menant à plus d'équité et de justice. Les organisations européennes participant à cette campagne agissent au Nord, afin de faire pression sur les gouvernements et les institutions dominées par les pays riches. Parallèlement, les organisations de la société civile africaine interpellent leurs propres autorités pour les amener à se pencher sur cette question et à remédier à une situation qui génère toujours plus de pauvreté. Cette double action, du Nord et du Sud, doit converger pour faire aboutir des objectifs communs. Le problème des importations de poulet congelé permet une véritable interaction entre organisations citoyennes européennes et africaines. Ce n'est là pas le moindre des objectifs d'une telle campagne.

Et les paysans du Nord? Les aviculteurs et les employés des usines de transformation en Europe traversent actuellement une profonde crise. Confrontés aux mêmes questions que les agriculteurs africains, les paysans européens subissent aussi les effets d'une libéralisation à marche forcée. Les délocalisations ont des conséquences négatives sur l'emploi; la production intensive nuit à l'environnement; la production d'excédents est cause de dumping dans les pays du Sud.

Les problèmes du Nord ont-ils pour vocation d'être, eux aussi, exportés au Sud?

Des questions essentielles doivent être posées dans les deux hémisphères de la planète: comment maîtriser la production pour éviter l'écoulement des excédents vers d'autres marchés? Comment assurer une production durable, plus respectueuse de l'homme et de l'environnement?

Et les consommateurs des pays du Sud? Les poulets congelés constituent une source de nourriture pour les consommateurs pauvres. Cependant, l'ouverture nationale à des importations massives entraînera plus de pauvreté, créant de nouveaux pauvres non seulement dans la filière avicole, mais aussi en amont et en aval.

Les importations de découpes de poulet sont symptomatiques de la question de la régulation du commerce international pour les pays les plus pauvres, mais aussi en regard du droit des peuples à choisir leur manière de se nourrir.

Ce droit et celui du choix de leur propre développement constituent des libertés fondamentales. La souveraineté alimentaire est un élément d'affranchissement d'une dépendance subie.

Les paysans du Nord et du Sud ont tout intérêt à s'unir pour préserver ensemble un modèle d'agriculture respectueux des hommes, fondé sur une agriculture familiale et durable, et permettant à chacun de se nourrir et de se développer. Ces objectifs sont défendus tant au Sud qu'au Nord par des organisations agricoles et des organisations non-gouvernementales, notamment dans le cadre de la Déclaration de Dakar de mai 2003⁽¹⁹⁾ et des travaux de la Plate forme européenne pour la souveraineté alimentaire.

Pour approfondir le sujet

- “Chicken Connexion, le poulet africain étouffé par l’Europe, agrobusiness, dumping, souveraineté alimentaire”, GRESEA.
- “Impact of import surges, country case study results – Senegal”, FAO, 21^e session du Comité sur les problèmes de commodités, avril 2004, CCP:ME 04/2.
- “Impact des importations de volailles en Afrique de l’Ouest”, enquête réalisée par le réseau Syfia International pour le CCFD, avril 2004.
- “La souveraineté alimentaire à l’épreuve de la mondialisation”, Bénédicte Hermelin, Cahier de la Solidarité, CRID, juin 2004.
- “Les filières avicoles africaines face aux importations de poulets congelés”, Dynamiques paysannes n°4, SOS Faim, mai 2004.
- Les importations de poulets de chair au Togo en provenance de l’Union européenne, De Coster et Tchalla, août 2004.
- “Sénégal, coup de froid sur la basse-cour”, Faim et développement magazine - CCFD, n°197, octobre 2004.
- “Stop dumping, promote food security”, Germanwatch, 2004.

Notes

- 1 OFIVAL, 2004 – Le marché des produits avicoles en 2003.
- 2 FAO stat, 2003.
- 3 OFIVAL, 2004 – Le marché des produits avicoles en 2003.
- 4 Agritrade, Quoi de neuf? n°30, septembre 2004.
- 5 Sécurité alimentaire : état atteint quand tout individu a accès à tout moment et en tout lieu à une alimentation saine et suffisante, nécessaire pour couvrir ses besoins, en tenant compte de ses habitudes alimentaires.
- 6 Pour en savoir plus sur le SAILD: www.saild.org, ou sur l’ACDIC: www.acdic.org
- 7 “L’importation massive de poulet congelé au Cameroun: Etat des lieux, enjeux et alternatives”. SAILD/ACDIC, avril 2004, disponible sur: http://www.aprodev.net/trade/Files/JAP/Poulet_congele.doc
- 8 Cependant, la dévaluation du FCFA (1994-95) réduit cette augmentation en devises étrangères.
- 9 “Effets pervers de l’importation de poulets congelés en Afrique – le cas du Sénégal”, Momar NDAO, ASCOSEN.
- 10 Les importations de poulets de chair au Togo en provenance de l’Union européenne, De Coster Tchalla, août 2004.
- 11 Evaluation IPRAVI.
- 12 Le Franc CFA, dont la parité est liée à l’Euro, est utilisé dans deux sous-ensembles régionaux: l’Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA: Bénin, Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) et la Communauté économique et monétaire des Etats d’Afrique centrale (CEMAC: Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, Tchad).
- 13 Quotas ou licences d’importation, prélèvements variables.
- 14 Parmi lesquels de nombreux pays africains, tels que le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso, le Bénin, le Togo, mais ni le Cameroun, ni la Côte d’Ivoire.
- 15 Isabelle Delforge, “En Thaïlande, les sacrifiés de la grippe aviaire”, Le Monde Diplomatique, juillet 2004.
- 16 Itavi, 2002.
- 17 Mémo ProsPER Côte Sud, CIRAD.
- 18 Article XXIV du GATT.
- 19 Disponible sur: <http://www.roppa-ao.org>

Le poulet africain étouffé par l'Europe.

(Libération - France 6/10/04)

Les résidus congelés de poulet en Afrique

(RFI - France 22/10/04)

Cameroun : quand les poulets d'Europe inondent le marché et tuent leurs concurrents

(Le Soir - Belgique 12/5/2004)

La bataille du poulet

(Le Vif - Belgique 2/7/2004)

Poulets congelés importés : armes de destruction massive

(La Voix du paysan - Cameroun, mai 2004)

Le poulet congelé importé appauvrit et tue

(Le Messenger - Cameroun 20/9/2004)

IMPORTATION MASSIVE DE PRODUITS CONGELÉS :
LA SANTÉ PUBLIQUE ET LA PRODUCTION LOCALE À LA DÉRIVE

Le Cameroun malade d'une mondialisation malsaine

(La Voix du Luxembourg - Luxembourg 19/5/2004)

Importations de viande de volaille : la mort programmée de la filière avicole

(Le professionnel agricole - Côte d'Ivoire février 2004)

«L'Europe plume l'Afrique» et l'Afrique a faim

(Le Courrier de l'Ouest - France 15 octobre 2004)

«Près de 11950 tonnes de viande de volaille congelée importées en 2003, expédiée en morceaux, dont plus de 70% viennent d'Europe»

(Politis - France 21/27 octobre 2004)

Une carte pour ne plus plumer l'Afrique

(La Provence - France 11 octobre 2004)

LE MONDE ASSOCIATIF FRANÇAIS SE MOBILISE POUR LE POULET AFRICAIN

(AFP - France 18 octobre 2004)

Volaille : quatre ONG contre les exportations de congelé vers l'Afrique

(La France Agricole Express - France 5 octobre 2004)

LES POULETS D'EUROPE PLUMENT L'AFRIQUE

(Ouest France - France 6 octobre 2004)

L'Europe plume l'Afrique

(RTL.fr - France 7 octobre 2004)

L'Europe plume l'Afrique : les poulets européens menacent la filière avicole africaine

(afrik.com - 7 octobre 2004)

A quand une agriculture équitable?

(La Terre - France 12/18 octobre 2004)